



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

L'Etat de Vaud s'engage dans l'optimisation des pratiques d'irrigation

Dès 2018, les exploitations agricoles vaudoises qui irriguent tout ou partie de leurs parcelles, pourront participer au projet «Efficience Irrigation Vaud» initié par Prométerre, le Service de l'agriculture et de la Viticulture (SAVI) et la Direction générale de l'environnement (DGE). Ce projet a pour but principal de promouvoir une utilisation rationnelle et efficace de l'eau pour les cultures qui bénéficient d'un système d'irrigation.

Dans un contexte climatique qui prévoit une baisse des précipitations et une augmentation des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, canicules), ce nouveau projet vise à anticiper les futurs défis d'approvisionnement en eau des cultures irriguées. Sur une période de 6 ans, les exploitations agricoles vaudoises qui pratiquent déjà l'irrigation auront la possibilité de mettre en oeuvre diverses mesures destinées aux grandes cultures, au maraîchage et à l'arboriculture. Les mesures soutenues par ce projet ont pour objectif d'améliorer les connaissances concernant les besoins en eau et de soutenir l'emploi de nouvelles techniques d'irrigation plus efficaces. Ces mesures concernent aussi bien des aides à l'investissement pour l'acquisition de matériel que l'analyse et l'amélioration des stratégies et pratiques d'irrigation à travers la réalisation d'audits individuels.

Ce projet ne se limite pas au seul soutien de mesures spécifiques. Ces dernières feront l'objet d'une évaluation continue et d'un monitoring, menés conjointement entre les porteurs du projet et des partenaires scientifiques. Ce suivi permettra de valider l'efficacité des actions engagées dans le but d'être appliquées à terme, à plus large échelle.

Ce programme bénéficie du soutien financier de l'Etat de Vaud et s'inscrit dans le

cadre de l'instrument de la politique agricole «Utilisation durable des ressources naturelles» au sens des articles 77a et 77 b de la loi fédérale sur l'agriculture. Au niveau cantonal, ce projet répond aux objectifs environnementaux et aux changements climatiques mis en évidence dans le récent programme de législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 décembre 2017

DEIS, Sylvain Boéchat, Service de l'agriculture et de la viticulture, 021 316 62 43 Informations complémentaires prochainement disponibles sur: www.prometerre.ch/irrigation